

PROGRAMME LEADER CERTIFIÉ EN SANTÉ



Vue de l'ensemble du programme CHE/LCS Sélect

CANADIAN COLLEGE OF
HEALTH LEADERS
CHE Program



COLLÈGE CANADIEN DES
LEADERS EN SANTÉ
Programme LCS

www.cchl-ccls.ca

COLLÈGE CANADIEN DES LEADERS EN SANTÉ

Notre but : contribuer à votre développement!

Le Collège canadien des leaders en santé fait la promotion de l'excellence du leadership en santé depuis 1970 en tant qu'association professionnelle nationale qui répond exclusivement aux besoins des leaders de tous les segments du secteur de la santé.

La **vision** du Collège est d'être « *l'association professionnelle de choix pour les leaders en santé du Canada* ».

La **mission** du Collège est « *le développement, la promotion, l'avancement et la reconnaissance de l'excellence en leadership dans le secteur de la santé* ».

Le Collège offre un large éventail de services, dont un forum pour l'échange d'informations et de pratiques exemplaires, un réseau de perspectives de carrière, la seule revue à comité de lecture portant sur les questions liées à la gestion des services de santé et un vaste programme national de ressources et d'occasions de développement professionnel. Plus de 3 500 leaders en santé profitent de cet ensemble complet de programmes et de services tout en rehaussant leur image professionnelle, en augmentant leurs connaissances du leadership en santé et en atteignant un développement professionnel optimal.

Le Collège a à cœur de créer et de maintenir un environnement d'apprentissage pour ses membres en offrant les seuls titres professionnels canadiens destinés aux leaders en santé. Les titres de Certified Health Executive (CHE) ou de leader certifié en santé (LCS) et de fellow du Collège canadien des leaders en santé (FCCLS) ont placé le Collège à l'avant-garde de la formation continue pour les leaders en santé.

Le programme de Certified Health Executive (CHE) a été établi en 1984 pour offrir un titre canadien qui reconnaît l'efficacité du leadership dans les services de santé canadiens.

Le Programme CHE/LCS Sélect est un programme de certification axé sur les capacités dont les membres, le personnel et le Conseil d'administration ont collaboré à la mise au point. Puisque le système de santé canadien subit constamment des changements, tous les éléments du Programme CHE/LCS Sélect sont régulièrement examinés et révisés par le Comité du Programme CHE/LCS et le Conseil des normes professionnelles. Le Programme CHE/LCS Sélect reflète la mise à jour la plus récente du programme, réalisée dans le but d'assurer sa pertinence continue dans le milieu canadien de la santé.

Développement professionnel et du leadership

Collège canadien des leaders en santé

292, rue Somerset Ouest, Ottawa (Ontario) K2P 0J6

Téléphone : 613-235-7218, poste 239

Numéro sans frais : 1-800-363-9056

Télécopieur : 613-235-5451

CHE@cchl-ccls.ca

Consultez notre site Web à www.cchl-ccls.ca.

Aperçu du Programme CHE/LCS Sélect

Le Programme Certified Health Executive (CHE)/Leader certifié en santé (LCS) confère le seul titre qui existe au Canada pour les leaders en santé. Le Programme CHE/LCS Sélect représente pour les candidats au titre un processus rigoureux axé sur les domaines du Cadre LEADS et qui soutient l'apprentissage autodirigé tout au long de la vie.

Le développement du leadership est un cheminement et non pas une destination. Ce n'est pas un « événement » (comme assister à une activité ou à un atelier de formation). Il est plutôt le résultat d'un engagement volontaire, d'une détermination et de la poursuite continuelle de l'apprentissage, quelle que soit la forme qu'il puisse prendre. Il faut plus que voir les choses différemment pour devenir le meilleur leader que l'on puisse être; il faut voir les choses avec des yeux nouveaux.

Le développement du leadership ne se produit pas en vase clos. Pour que vos plans de développement soient efficaces, efficaces et durables, vous devez comprendre le contexte dans lequel vous allez les mettre en œuvre, et vous devez en tenir compte.

Pourquoi le Programme CHE/LCS Sélect est-il important?

De plus en plus d'organisations du domaine de la santé intègrent le Cadre LEADS dans leur culture organisationnelle. Le Programme CHE/LCS Sélect est une occasion pour les leaders individuels, à tous les niveaux d'une organisation et quel que soit leur titre officiel, de se bâtir un capital de compétences et de capacités fondées sur le Cadre LEADS qui leur permet de se tailler facilement une place dans une organisation de santé ayant intégré le Cadre en son sein.

Le Programme CHE/LCS Sélect est un vaste processus de développement du leadership axé sur le Cadre LEADS qui a recours à des outils, du contenu et des méthodes fondés sur les pratiques exemplaires et les données probantes actuelles. À la fin du programme, les participants se voient décerner le titre de CHE ou de LCS dont le maintien exige et représente un apprentissage à vie et le perfectionnement continu des compétences en leadership.

Le langage commun du Cadre LEADS pour les leaders individuels et les organisations en santé offre, dans tout le continuum des soins et des organisations du domaine de la santé, la possibilité d'inspirer les intervenants et d'accroître leur capacité de travailler ensemble pour façonner le système de santé canadien de manière à ce qu'il produise les meilleurs résultats pour les patients et leurs familles.

La figure 1 montre les étapes menant à l'obtention du titre hautement apprécié de CHE ou de LCS et à l'entrée dans une structure souple pour l'apprentissage et le développement des capacités de leadership tout au long de la vie.

Figure 1 – Programme CHE/LCS Sélect



Comme le montrent les images ci-dessus, tous les candidats doivent compléter avec succès les éléments suivants du programme dans un délai de 3 ans afin de recevoir leur titre de CHE ou de LCS :

1. Processus de demande
2. Évaluation 360 degrés LEADS
3. Plan de développement du leadership
4. Séries d'ateliers d'apprentissage LEADS ou l'équivalent*
5. Projet LEADS en action
6. Autoévaluation du candidat
7. Évaluation du programme

Calendrier

Tous les candidats doivent se conformer au calendrier ci-dessous. Pour obtenir leur certificat lors de la cérémonie de remise des titres de la fin mai ou du début juin d'une année donnée, tous les candidats doivent avoir achevé tous les éléments du Programme CHE/LCS Sélect au plus tard le 1^{er} mars de cette année-là.

Calendrier du Programme CHE/LCS Sélect

(N.B. Les candidats peuvent être exemptés de certains éléments, selon la catégorie ou l'existence d'une alliance stratégique avec des partenaires.)

Dans les 6 mois suivant l'admission au Programme CHE/LCS Sélect	<ul style="list-style-type: none">• Terminer l'évaluation 360 degrés LEADS et participer à la séance de compte rendu de 90 minutes par un coach de cadres LEADS certifié
Dans les 6 mois suivant l'admission au Programme CHE/LCS Sélect	<ul style="list-style-type: none">• Terminer le Plan de développement du leadership
Dans les 18 mois suivant l'admission au Programme CHE/LCS Sélect	<ul style="list-style-type: none">• Terminer la série d'ateliers d'apprentissage LEADS ou l'équivalent*
Dans les 12 à 18 mois suivant la présentation de la confirmation de l'achèvement de l'apprentissage du Cadre LEADS	<ul style="list-style-type: none">• Choisir l'option 1 ou 2 pour le projet <i>LEADS en action</i>. (Les étudiants inscrits à la maîtrise dans une université avec laquelle le Collège a une alliance stratégique ainsi que les candidats du programme FORCES sont exemptés.)• Obtenir l'approbation de la proposition de projet par le CCLS (applicable à l'option 2)• Préparer et soumettre le projet <i>LEADS en action</i>• Les candidats sont informés de leurs notes.
Dans un délai d' un mois après l'achèvement réussi du projet LEADS en action	<ul style="list-style-type: none">• Autoévaluation du candidat
Dans un délai d' une semaine après l'achèvement réussi de tous les éléments du Programme CHE/LCS Sélect	<ul style="list-style-type: none">• Terminer et soumettre l'évaluation du Programme CHE/LCS Sélect
Au plus tard le 1^{er} mars de l'année de la cérémonie de remise des titres	<ul style="list-style-type: none">• Une fois que tous les éléments auront été terminés avec succès, le Conseil des normes professionnelles recommandera au Conseil d'administration du Collège de conférer le titre. Un candidat peut alors commencer à utiliser le titre de CHE ou de LCS. Une lettre, un certificat attestant l'obtention du titre de CHE ou de LCS ainsi qu'une épinglette sont envoyés au nouveau CHE ou LCS.

Fin de mai/début juin

- Cérémonie de remise des titres de CHE/LCS lors de la Conférence nationale sur le leadership en santé (CNLS). La présence à la cérémonie n'est pas obligatoire. Les candidats doivent payer eux-mêmes leurs frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription à la conférence. Les nouveaux CHE qui assistent à la remise des titres sont conviés à une séance photo avant la cérémonie et sont accueillis et reconnus par des fellows, le président du Conseil d'administration et le président-directeur général.
- Les détails sur la conférence seront fournis par le gestionnaire, Programme CHE/LCS.

Critères d'admissibilité au Programme CHE/LCS Sélect

Pour pouvoir présenter une demande d'admission au Programme CHE/LCS Sélect, une personne doit être un membre en règle du Collège et doit :

Être titulaire d'un grade universitaire (dont des copies sont requises) et avoir au moins deux années consécutives d'expérience dans un domaine lié à la santé, acquise par une **combinaison des éléments suivants** :

- De l'expérience professionnelle liée à la santé dans le secteur public ou privé, des organisations canadiennes du domaine de la santé, le gouvernement ou l'industrie plus vaste;
- De l'expérience bénévole du leadership en santé dans le secteur public ou privé, des organisations canadiennes du domaine de la santé ou le gouvernement*;
- De l'expérience bénévole comprenant l'exercice de leadership et la prise de décisions en matière de santé (par exemple, faire partie d'un conseil d'administration, travailler avec la direction ou diriger des initiatives)*.

*L'expérience bénévole doit avoir été acquise à l'intérieur du secteur des soins de santé au cours des trois dernières années et ne doit pas représenter plus de six mois (calculés sur la base d'une semaine de travail de 37,5 heures) de l'expérience professionnelle totale de deux ans.

Avoir accumulé cinq ans d'expérience progressive dans un domaine lié à la santé et pouvoir démontrer un développement éducationnel et un avancement professionnel progressifs et cumulatifs en leadership dans le domaine de la santé en présentant une demande d'**évaluation et reconnaissance des acquis (ÉRA)**. Veuillez noter que des frais additionnels sont exigés pour l'ÉRA.

L'expérience progressive de cinq ans dans un domaine lié à la santé peut être acquise au moyen d'une **combinaison des éléments suivants** :

- De l'expérience professionnelle liée à la santé dans le secteur public ou privé, des organisations canadiennes du domaine de la santé, le gouvernement ou l'industrie plus vaste;
- De l'expérience bénévole du leadership en santé dans le secteur public ou privé, des organisations canadiennes du domaine de la santé ou le gouvernement*;

- De l'expérience bénévole comprenant l'exercice de leadership et la prise de décisions en matière de santé (par exemple, faire partie d'un conseil d'administration, travailler avec la direction ou diriger des initiatives)*.

*L'expérience bénévole doit avoir été acquise dans le secteur des soins de santé et ne doit pas représenter plus qu'une des cinq années d'expérience professionnelle totale (calculées sur la base d'une semaine de travail de 37,5 heures).

Note importante. Les grades doivent avoir été conférés par une université ou un établissement d'enseignement canadien agréé. Si vous détenez un grade d'une université située à l'extérieur du Canada, vous devez fournir une preuve d'équivalence délivrée par une université canadienne agréée. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux à <https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada>.

ALLIANCES STRATÉGIQUES AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Le Collège a établi plusieurs alliances stratégiques avec des universités et d'autres organisations nationales ayant une complémentarité avec le Programme CHE/LCS Sélect. Pour plus de détails, veuillez consulter la page https://www.cchl-ccls.ca/site/cert_che_alliances?language=fr_FR&.

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

Évaluation 360 degrés LEADS et compte rendu de 90 minutes par un coach du Programme CHE/LCS Sélect

L'évaluation 360 degrés LEADS fournit une rétroaction sur le leadership des participants de plusieurs points de vue et leur donne un aperçu de la perception que d'autres personnes ont de leur leadership.

La recherche indique que la séance de compte rendu de l'évaluation 360 degrés par un coach de cadres, lié à l'apprentissage par l'action et au soutien des participants pendant leur apprentissage, augmente l'efficacité du leadership. Les résultats du compte rendu de l'évaluation 360 degrés LEADS est la première étape dans l'établissement du Plan de développement du leadership LEADS.

Plan de développement du leadership LEADS

Un plan de développement du leadership est un outil stratégique de développement qui inclut une vision personnelle du leadership ainsi que des objectifs de carrière et des plans de perfectionnement du leadership. Il permet aux participants de s'engager à prendre des mesures précises.

Pour la séance de compte rendu, le coach de cadres utilise le modèle de plan de développement du leadership. Une fois que vous l'aurez élaboré par vous-même, votre plan de développement du leadership sera envoyé à votre coach de cadres pour qu'il vous transmette ses commentaires. Veuillez

noter que vous devez soumettre votre plan de développement du leadership dans les six (6) mois qui suivent votre admission au Programme CHE/LCS Sélect.

Apprentissage sur le Cadre LEADS*

La participation à la série complète d'ateliers d'apprentissage LEADS ou à une formation équivalente établit la base qui vous permettra de définir vos capacités de leadership et de mieux prendre conscience des domaines dans lesquels vous devez vous perfectionner. Elle vous donne aussi l'occasion d'accroître vos connaissances du Cadre LEADS puisqu'il est utilisé par un grand nombre d'organisations et de partenaires communautaires et contribue ainsi à faire adopter le langage commun du Cadre LEADS dans les discussions sur le leadership partout dans le système de santé.

*** Options pour se conformer aux exigences de l'apprentissage sur le Cadre LEADS**

- La série d'ateliers d'apprentissage LEADS offerte par LEADS Canada, par l'entremise de votre organisation, du programme LeaderShift ou d'un événement ouvert au public.
- La série d'ateliers d'apprentissage LEADS en ligne offerte par l'intermédiaire de la division CHA Learning de SoinsSantéCAN (à compter de septembre 2019).
- Un programme équivalent, approuvé par LEADS Canada, offert par votre organisation. Ces programmes équivalents sont conçus par des facilitateurs LEADS internes de l'organisation et sont soumis à l'examen et à l'approbation de LEADS Canada.
- Un programme sous licence équivalent à la série d'ateliers d'apprentissage LEADS. Ces programmes sont soumis à LEADS Canada pour examen, approbation et l'octroi d'une licence.
- L'établissement de correspondances entre vos expériences d'apprentissage formel du leadership et le Cadre LEADS que vous soumettez à l'examen de LEADS Canada. Si, après examen, un apprentissage dans un domaine particulier est nécessaire, vous pouvez suivre la formation sur ce domaine en vous inscrivant au cours en ligne de CHA Learning. [Formulaire d'équivalence d'apprentissage LEADS](#)

Projet LEADS en action

L'apprentissage par l'action est un des moyens les plus efficaces d'ancrer l'apprentissage dans la pratique. Cette exigence favorise le développement individuel et organisationnel. Le projet d'action renforce la capacité des leaders de diriger le changement durable du système de santé.

L'idéal, c'est que le projet d'action soit lié au plan stratégique ou aux priorités de l'employeur du candidat, ce qui fait ressortir davantage le rôle du développement du leadership dans la réalisation des priorités stratégiques de l'organisation.

Les candidats peuvent choisir entre deux options pour terminer cette partie du Programme CHE/LCS Sélect.

- **Option 1.** Les candidats pourraient vouloir utiliser une des études de cas sélectionnées qui décrivent des enjeux au sein d'organisations nationales et internationales.
- **Option 2.** On pourrait avoir demandé aux candidats d'analyser, de façon prospective ou rétrospective, un récent problème de leadership en santé dans son milieu de travail.

Quelle que soit l'option choisie, les candidats démontreront leur capacité de leadership en résumant leurs constatations dans une note d'information. Dans celle-ci, les candidats indiqueront, analyseront et recommanderont les décisions à prendre ou les décisions qui doivent être prises pour régler le problème.

Les projets LEADS en action soumis après le 1^{er} mars de n'importe quelle année pourraient ne pas être approuvés à temps pour permettre au candidat d'obtenir son titre pendant la même année.

Autoévaluation du candidat

Après avoir satisfait aux exigences du Programme CHE/LCS Sélect, les candidats feront une autoévaluation approfondie de leurs capacités de leadership, fournissant des preuves du niveau de compétence qu'ils ont atteint. L'autoévaluation du candidat comprendra des observations d'un répondant que le candidat aura lui-même choisi. Cet examen et le Plan de développement du leadership du candidat seront envoyés à un comité de trois CHE ou LCS évaluateurs qui les examineront en vue de déterminer si le titre de CHE ou de LCS sera attribué.

Cet examen par le comité peut avoir un de trois résultats :

- Le titre de CHE ou de LCS est décerné.
- 2. Le comité identifie des besoins de perfectionnement auxquels le candidat doit satisfaire avant que le titre lui soit décerné.
- 3. Le titre n'est pas décerné

Évaluation du Programme CHE/LCS Sélect

Avant la fin du **Programme CHE/LCS Sélect**, les candidats doivent donner une rétroaction sur le programme afin de guider l'amélioration continue de sa qualité et de sa pertinence.

Obtention de votre titre de CHE ou de LCS

Les candidats qui auront complété le Programme CHE/LCS Sélect avec succès recevront une lettre, un certificat et une épinglette confirmant leur obtention du titre de CHE ou de LCS. Une lettre pourrait aussi être envoyée à leur superviseur ou directeur pour les informer de l'achèvement réussi du Programme CHE/LCS Sélect.

La dernière étape du cheminement d'un candidat vers la certification est la cérémonie de remise des titres pendant laquelle leur succès est souligné devant une assemblée de collègues et de pairs. La remise des titres a lieu chaque année à la fin de mai ou au début de juin, dans le cadre des cérémonies d'ouverture de la Conférence nationale sur le leadership en santé (CNLS) tenue annuellement. Des instructions détaillées pour les nouveaux CHE ou LCS participants à la remise de titres leur sont envoyées en mai de chaque année.

ENGAGEMENT À MAINTENIR LE TITRE DE CHE OU DE LCS

En tant que CHE ou LCS, vous devez respecter deux obligations pour conserver votre titre :

1. Continuer d'être un **membre en règle** du Collège. Seuls les membres en règle du Collège peuvent utiliser le titre de CHE (Certified Health Executive) ou de LCS (Leader certifié en santé). Un CHE ou un LCS qui cesse d'être un membre du Collège verra son titre de CHE ou de LCS révoqué.
2. Obtenir les crédits exigés de **Maintien de la certification (MDC)**, conformément à la politique et aux lignes directrices du Collège. Le Collège considère depuis longtemps le maintien de la certification (MDC) comme faisant partie intégrante du processus de certification. Il s'agit d'une activité par laquelle les Certified Health Executives, les Leaders certifiés en santé et les fellows démontrent leur engagement à l'égard de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'actualisation de leurs connaissances dans leur profession choisie. Le Collège accordera 7 crédits de MDC de la catégorie 1 aux candidats qui terminent avec succès le Programme de CHE/LCS Sélect.

Des détails sur le programme de MDC et le fellowship du Collège se trouvent sur le site Web du Collège : www.cchl-ccls.ca.

Communiquez avec le gestionnaire, Programme CHE/LCS à CHE@cchl-ccls.ca pour obtenir des informations sur le processus que doivent suivre les candidats au CHE/LCS pour enregistrer leurs crédits de MDC en ligne.

Politiques

Remboursement des frais de demande d'admission

Si votre demande est rejetée, vous recevrez un remboursement dont des frais d'administration de 200 \$ (plus taxes) auront été déduits. Une fois que vous aurez commencé le programme, aucun remboursement ne vous sera accordé si vous décidez de vous en retirer. Si vous devez recommencer un élément quelconque du programme, des frais d'administration de 200 \$ (plus taxes) seront exigés pour couvrir le coût de votre réévaluation. **N.B. Les prix peuvent changer sans préavis.**

Conformité aux normes d'éthique

Tous les membres du Collège doivent se conformer au Code de déontologie approuvé par le Conseil d'administration. Pour consulter le Code d'éthique, allez à https://www.cchl-ccls.ca/site/about_codeof_ethics?language=fr_FR&.

Délai d'achèvement et prolongation

Les candidats peuvent terminer leur programme à n'importe quel moment pendant la période de trois ans. Toutefois, si une prolongation au-delà de la période de trois ans est accordée, des frais d'administration de 250 \$ (plus taxes) s'appliqueront. Une seule prolongation, d'une durée maximale de 12 mois, peut être accordée. Si un candidat ne termine pas le programme avant l'échéance de la période de prorogation, il devra présenter une nouvelle demande d'admission à une date ultérieure.

Frais de retard

Chaque élément du programme doit être achevé dans le délai prescrit, indiqué ci-dessus dans le *Calendrier du Programme CHE/LCS Sélect*. Si cette exigence n'est pas respectée, le candidat devra payer des frais d'administration de 250 \$ (plus taxes) pour prolonger le délai.

Réécriture

Si un candidat n'atteint pas les normes pour le projet *LEADS en action*, il peut le remanier et le soumettre de nouveau dans un délai de trois mois en payant des frais d'administration de 200 \$ (plus taxes). Les candidats dont le projet LEADS en action n'atteint pas les normes une deuxième fois devront acquérir des crédits de MDC pour renforcer leurs compétences dans les domaines où ils présentent des points faibles. Ces candidats doivent attendre au moins un an avant de soumettre de nouveau un projet LEADS en action. Ils peuvent choisir d'écrire sur le sujet qu'ils avaient choisi au départ ou sur un nouveau sujet de leur choix.

Les candidats dont l'autoévaluation n'obtient pas la note de passage peuvent en produire une autre. Toutefois, s'ils doivent s'y reprendre une troisième fois, ils devront attendre une année complète avant de réécrire le projet ou de présenter une évaluation une troisième fois. Des frais d'administration s'appliqueront pour chaque réécriture d'un projet ou d'une évaluation.

Processus d'appel

Les candidats ont le droit de faire appel de toute décision liée à tous les aspects du Programme CHE/LCS Sélect. Les appels doivent être soumis par écrit à la vice-présidente, Développement professionnel et du leadership. Ils seront examinés au cas par cas.

Rétablissement du titre de CHE ou de LCS

Les membres du Collège qui ont perdu leur certification et le droit d'utiliser le titre du Collège peuvent demander son rétablissement. Les membres certifiés perdront leur certification :

1. s'ils ne se sont pas conformés aux exigences du maintien de la certification (MDC);
2. s'ils ne sont plus membres du Collège depuis trois années consécutives.

Les membres admissibles au rétablissement devront présenter une demande et payer les frais de rétablissement du titre de CHE ou de LCS de 400 \$, plus les taxes. Le Collège examinera la demande pour évaluer l'admissibilité au rétablissement. Les membres admissibles devront suivre le processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ÉRA), dont le coût est inclus dans les frais de rétablissement.

Un délai de trois ans s'applique au rétablissement après la révocation de la certification. Au-delà de ce délai de trois ans, les membres devront recommencer le programme au complet.

Retrait

Lorsqu'un candidat a commencé le programme et a ensuite décidé de se retirer avant de le terminer, le Collège n'accordera pas de remboursement, sauf dans des circonstances extraordinaires.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE PROGRAMME CHE/LCS SÉLECT

Demande d'admission au programme

- Quel effet le lancement du **Programme CHE/LCS Sélect** aura-t-il sur les personnes actuellement inscrites au programme **CHE antérieur**?

Le **Programme CHE/LCS Sélect** a été lancé le 1^{er} juin 2019. Après cette date, tous les nouveaux candidats au titre de CHE ou de LCS seront admis au **Programme CHE/LCS Sélect**.

L'ancien programme **CHE/LCS** (celui qui existait avant le lancement du nouveau) demeurera en place pour les personnes actuellement inscrites au programme. L'examen d'admission au programme CHE/LCS (une exigence de l'ancien programme) demeurera disponible pendant un an après le lancement du **Programme CHE/LCS Sélect**.

Les candidats à l'**ancien programme CHE/LCS** peuvent passer au **Programme CHE/LCS Sélect** en payant des frais de 600 \$, plus les taxes.

- Quels sont les frais associés au **Programme CHE/LCS Sélect**?

Les frais de demande d'admission au **Programme CHE/LCS Sélect** sont de 1 700 \$ (catégorie ordinaire) plus les taxes et incluent :

- l'évaluation 360 degrés LEADS,
- la séance de compte rendu de 90 minutes avec un coach de cadres LEADS certifié;
- les conseils et la rétroaction pour le Plan de développement du leadership;
- l'évaluation du projet LEADS en action.

Vous pouvez présenter une demande d'admission au **Programme CHE/LCS Sélect** pour 1 175\$ plus les taxes si vous avez subi une évaluation 360 degrés LEADS et participé à une séance de compte rendu avec un coach au cours des 18 derniers mois.

Des frais de demande différents s'appliquent aux personnes associées à des organisations ayant établi des alliances stratégiques avec le CCLS dans le cadre de programmes universitaires, d'ententes avec les employeurs et de programmes de certification. Visitez la page https://cchl-ccls.ca/site/cert_che_alliances?language=fr_FR& pour déterminer si vous êtes admissible.

- Est-ce que je dois devenir un membre du CCLS pour présenter une demande d'admission au Programme CHE/LCS Sélect?

Oui, pour être admissible au programme, vous devez être un membre en règle du Collège.

- Qui est admissible dans la catégorie des programmes de maîtrise d'établissements avec lesquels le CCLS a établi une alliance stratégique?

Seules les personnes dont l'établissement figure actuellement dans la liste des alliances stratégiques peuvent présenter une demande dans cette catégorie.

- Qu'est-ce qui constitue une preuve d'inscription pour une demande d'admission au Programme CHE/LCS Sélect dans la catégorie des alliances stratégiques? Est-ce que je peux envoyer un relevé de notes?

Les demandeurs doivent fournir une preuve d'inscription pour démontrer leur admissibilité à l'admission au programme dans la catégorie des alliances stratégiques. Veuillez noter qu'un relevé de notes, un accusé de réception des frais de scolarité, une capture d'écran de votre profil d'étudiant dans le programme ou une lettre d'inscription à un cours ou d'acceptation dans un programme de maîtrise ne sont **PAS** considérés comme une preuve d'inscription. La preuve d'inscription doit provenir du bureau du programme et être signée.

- Mon programme ou mon employeur ne figure pas dans la liste de partenaires dans le formulaire de demande. Comment mon employeur ou mon programme peut-il devenir un partenaire du Collège dans le cadre du Programme CHE/LCS Sélect?

Le CCLS est toujours heureux d'accueillir de nouveaux employeurs partenaires. Pour discuter de cette opportunité, veuillez envoyer un courriel à CHE@cchl-ccls.ca.

- Est-ce que je devrais demander une évaluation et reconnaissance des acquis (ÉRA) si j'ai un grade?

Non. Seules les personnes qui n'ont pas de diplôme universitaire doivent demander et payer une ÉRA.

Veuillez consulter les lignes directrices concernant l'obtention d'une preuve d'équivalence si vous avez obtenu vos diplômes à l'étranger.

- Je m'inquiète concernant l'évaluation et la reconnaissance de mes acquis (ÉRA). Qu'est-ce que je dois savoir?

Une fois que vous aurez soumis pour évaluation un portefeuille de vos expériences et de vos apprentissages antérieurs (résumant votre apprentissage obtenu dans le cadre de vos expériences professionnelles, vos capacités de leadership et votre perfectionnement professionnel lié à la gestion des soins de santé), il fera l'objet d'un examen par la vice-présidente, Développement professionnel et du leadership, qui recommandera ensuite l'acceptation ou le rejet de votre ÉRA pour votre demande d'admission au Programme CHE/LCS Sélect.

- Est-ce que le travail bénévole compte comme expérience du leadership dans le domaine de la santé?

Les personnes qui détiennent un diplôme universitaire doivent avoir deux années d'expérience consécutives dans un domaine lié à la santé, comprenant une **combinaison des éléments suivants** :

- De l'expérience professionnelle liée à la santé dans le secteur public ou privé, des organisations canadiennes du domaine de la santé, le gouvernement ou l'industrie plus vaste;
- De l'expérience bénévole du leadership en santé dans le secteur public ou privé, des organisations canadiennes du domaine de la santé ou le gouvernement*;
- De l'expérience bénévole comprenant l'exercice de leadership et la prise de décisions en matière de santé (par exemple, faire partie d'un conseil d'administration, travailler avec la direction ou diriger des initiatives)*.

*L'expérience bénévole doit avoir été acquise à l'intérieur du secteur des soins de santé au cours des trois dernières années et ne doit pas représenter plus de six mois (calculés sur la base d'une semaine de travail de 37,5 heures) de l'expérience professionnelle totale de deux ans.

Les personnes sans diplôme universitaire doivent avoir accumulé cinq ans d'expérience progressive dans un domaine lié à la santé et pouvoir démontrer un développement éducationnel et un avancement professionnel progressifs et cumulatifs en leadership dans le domaine de la santé en présentant une demande d'**évaluation et reconnaissance des acquis (ÉRA)**. Veuillez noter que des frais additionnels sont exigés pour l'ÉRA.

L'expérience progressive de cinq ans dans un domaine lié à la santé peut être acquise au moyen d'une **combinaison des éléments suivants** :

- De l'expérience professionnelle liée à la santé dans le secteur public ou privé, des organisations canadiennes du domaine de la santé, le gouvernement ou l'industrie plus vaste;
- De l'expérience bénévole du leadership en santé dans le secteur public ou privé, des organisations canadiennes du domaine de la santé ou le gouvernement*;
- De l'expérience bénévole comprenant l'exercice de leadership et la prise de décisions en matière de santé (par exemple, faire partie d'un conseil d'administration, travailler avec la direction ou diriger des initiatives)*.

*L'expérience bénévole doit avoir été acquise dans le secteur des soins de santé et ne doit pas représenter plus qu'une des cinq années d'expérience professionnelle totale (calculées sur la base d'une semaine de travail de 37,5 heures).

- Pour ma demande d'admission au Programme CHE/LCS Sélect, que devrais-je inclure dans mon curriculum vitae pour démontrer mon expérience du leadership lié à la santé?

Votre curriculum vitae doit indiquer :

- vos diplômes universitaires et la date à laquelle vous les avez obtenus;
- votre expérience professionnelle du leadership dans le domaine de la santé acquise progressivement, comprenant suffisamment de détails concernant les postes que vous avez occupés, vos responsabilités clés en matière de leadership et les livrables ou résultats obtenus pour faciliter l'évaluation de votre expérience, de vos capacités et de vos réalisations, ainsi que le mois et l'année du début et de la fin (le cas échéant) de chacun de vos emplois.
 - Si vous avez occupé plusieurs postes en même temps à un moment donné, veuillez indiquer s'il s'agissait de postes à plein temps (selon une semaine de travail de 37,5 heures) ou à temps partiel, et préciser le nombre d'heures de travail par mois (par exemple, septembre 2013 – avril 2014 : 10 heures/mois).
 - Vous pouvez aussi inclure la description de poste publiée par l'employeur ou l'organisation en tant que document à l'appui. Si vous avez occupé un poste à temps partiel ou fait du bénévolat, veuillez indiquer dans votre CV le nombre d'heures par mois consacrées à ces postes afin que nous puissions en tenir compte et déterminer si votre expérience répond aux critères (par exemple, septembre 2013 – avril 2014 : 10 heures/mois). Vous pouvez aussi inclure une liste de vos recherches ou publications, si elles sont pertinentes.
- Est-ce que je peux présenter une demande d'admission au Programme CHE/LCS Sélect si j'ai seulement de l'expérience du leadership en santé acquise à l'extérieur du Canada?

Oui

- Mon curriculum vitae doit-il être aligné sur les domaines du Cadre LEADS?

Cela n'est pas nécessaire. Toutefois, certains candidats au CHE ont trouvé utile de réfléchir aux domaines LEADS et à leurs expériences et compétences qui y sont liées. Cet exercice est formalisé dans le Plan de développement du leadership du Programme CHE, qui est le deuxième élément du programme après l'acceptation de la demande d'admission.

- Dois-je obtenir une preuve d'équivalence pour mes diplômes obtenus à l'extérieur du Canada?

Oui. Ces diplômes doivent être reconnus par une université canadienne agréée. Si vous détenez un diplôme d'une université étrangère, vous devez fournir une preuve d'équivalence délivrée par une université canadienne agréée.

- Que devrait inclure la lettre de soutien liée à ma demande d'admission au Programme CHE/LCS Sélect?

La lettre de soutien doit être fournie par une personne qui est votre superviseur dans un contexte d'emploi ou par une personne qui est un CHE ou un fellow du Collège. La lettre doit parler de votre expérience, de vos habiletés, de vos compétences et de vos qualités personnelles dans votre milieu de travail et de la façon dont ces acquis sont susceptibles d'assurer votre réussite dans le cadre du Programme CHE/LCS Sélect. La lettre peut souligner vos capacités ou réalisations récentes qui sont dignes de mention. L'autre but de la lettre de soutien est d'indiquer l'engagement que prend l'auteur d'appuyer votre cheminement tout au long du processus menant au titre de CHE, en tant que mentor et source de soutien. Le CCLS utilise les lettres de soutien pour s'assurer que vos compétences et qualités sont reconnues positivement et que vous aurez une source de soutien tout au long du processus. Les lettres de soutien doivent indiquer votre nom et doivent être signées.

Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir une lettre de soutien, vous devrez remplir le « Formulaire de lettre de soutien » avant de présenter votre demande. Ce formulaire rempli sera annexé à la demande d'admission au Programme CHE/LCS Sélect et sera examiné par un CHE ou LCS membre. Une fois approuvé, il vous servira de lettre de soutien.

Une fois admis au Programme CHE/LCS Sélect

- Dans quelle mesure dois-je connaître le Cadre LEADS pour réussir dans le Programme CHE/LCS Sélect?

Il est fortement recommandé que les candidats se familiarisent avec les domaines et les capacités du Cadre LEADS lorsqu'ils se préparent à entamer le Programme CHE/LCS Sélect. L'expertise dans les domaines, capacités et comportements LEADS sera développée à mesure que le candidat satisfera aux exigences pour terminer le Programme CHE/LCS Sélect.

- Quelles sont les options pour satisfaire à l'exigence relative à l'apprentissage du Cadre LEADS?

Plusieurs options permettent de satisfaire à l'exigence concernant l'apprentissage du Cadre LEADS :

1. La série d'ateliers d'apprentissage LEADS offerte par LEADS Canada, par l'entremise de votre organisation, du programme [LeaderShift](#) ou d'un événement ouvert au public.
2. La série d'ateliers d'apprentissage LEADS en ligne offerte par l'intermédiaire de la division [CHA Learning](#) de SoinsSantéCAN (à compter de septembre 2019).
3. Un programme équivalent, approuvé par LEADS Canada, offert par votre organisation. Ces programmes équivalents sont conçus par des facilitateurs LEADS internes de l'organisation et sont soumis à l'examen et à l'approbation de LEADS Canada.
4. Un programme sous licence équivalent à la série d'ateliers d'apprentissage LEADS. Ces programmes sont soumis à LEADS Canada pour examen, approbation et l'octroi d'une licence.
5. L'établissement de correspondances entre vos expériences d'apprentissage formel du leadership et le Cadre LEADS que vous soumettez à l'examen de LEADS Canada. Si, après examen, un apprentissage dans un domaine particulier est nécessaire, vous pouvez suivre la formation sur ce domaine en vous inscrivant au cours en ligne de [CHA Learning](#) (à compter de septembre 2019).

- [Que dois-je faire pour mener à bien mon projet LEADS en action?](#)

Veillez vous assurer de lire attentivement le *Guide pour le projet LEADS en action*, qui comprend tous les critères à respecter pour réaliser votre projet.

- [Comment dois-je procéder pour choisir le meilleur projet LEADS en action pour moi?](#)

Le but recherché pour le projet LEADS en action, c'est qu'il ait un rapport avec le milieu de travail actuel du candidat au CHE/LCS. Vous pouvez choisir de travailler sur une étude de cas ou de vous concentrer sur un problème ou un domaine d'intérêt actuel pour le leadership dans votre milieu de travail. Dans l'un et l'autre cas, vous démontrerez votre capacité de leadership en résumant vos constatations dans une note d'information. La note d'information vous donnera l'occasion de cerner, d'analyser et de recommander les décisions à prendre et les mesures nécessaires pour régler le problème. Si vous ne savez pas trop quelle option est la meilleure pour vous, examinez les études de cas pour déterminer si une d'entre elles vous intéresse davantage qu'un enjeu actuel de leadership dans votre milieu de travail que vous pourriez explorer.

L'obtention du titre de CHE ou LCS et la suite

- [Une fois que j'aurai reçu le titre de CHE ou de LCS, est-ce que je pourrai l'utiliser publiquement?](#)

Oui. Une fois que tous les éléments du Programme CHE/LCS Sélect ont été terminés avec succès, le Conseil des normes professionnelles recommandera au Conseil d'administration du Collège de vous conférer le titre. Vous pourrez alors commencer à utiliser le titre de CHE ou de LCS. Vous pouvez l'utiliser dans votre CV, sur vos cartes professionnelles, lorsque vous rencontrez d'autres leaders en santé et lors d'autres activités professionnelles. Le CCLS encourage ses membres CHE à faire ressortir la valeur du titre et d'encourager son utilisation partout dans le système de santé. Le titre reconnaît l'efficacité du leadership dans les services de santé canadiens et témoigne de votre professionnalisme.

- [Est-ce que mon évaluation du Programme CHE/LCS Sélect joue un rôle dans mon succès dans le cadre du programme?](#)

Elle n'est pas un facteur de succès, mais elle est requise pour terminer le programme. Le Collège utilise cette rétroaction pour aider à améliorer régulièrement le Programme CHE/LCS Sélect.

- [Quel est mon engagement à l'égard du Collège après l'obtention du titre de CHE ou de LCS?](#)

En tant que membre certifié, vous avez deux obligations pour conserver votre titre :

1. Continuer d'être un **membre en règle** du Collège. Seuls les membres en règle du Collège peuvent utiliser le titre de CHE (Certified Health Executive) ou de LCS (Leader certifié en santé). Si vous cessez d'être membre du Collège, votre titre de CHE ou de LCS sera révoqué.

2. Obtenir les crédits nécessaires pour le **Maintien de la certification (MDC)**, conformément à la politique et aux lignes directrices du Collège. Le Collège considère depuis longtemps le maintien de la certification (MDC) comme faisant partie intégrante du processus de certification. C'est un moyen par lequel les CHE, les LCS et les fellows démontrent leur engagement à l'égard de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'actualisation de leurs connaissances dans leur profession choisie.

- **Quand dois-je soumettre mes crédits de MDC?**

Les crédits de MDC sont enregistrés en ligne dans les périodes de cinq ans établies par le Collège. Les CHE ou LCS membres peuvent soumettre leurs crédits n'importe quand pendant la période de cinq ans en accédant à leur profil. La période de cinq ans est indiquée dans la page d'accueil du profil des membres CHE ou LCS en guise de rappel. Dans cette même page d'accueil, les CHE ou LCS membres peuvent accéder à un historique des crédits de MDC qu'ils ont enregistrés, ainsi qu'à la politique et aux exigences du programme de MDC à titre d'information. Pour de plus amples renseignements sur le programme de MDC, veuillez consulter les questions et réponses sur le MDC et la politique concernant le MDC sur le site Web du Collège.

Pour de plus amples renseignements, envoyez-nous un courriel à CHE@cchl-ccls.ca.
1-800-363-9056